



Sélectionner en licence

Nadine Théophile

► To cite this version:

Nadine Théophile. Sélectionner en licence : un moyen de garantir la réussite ? Le cas des licences d'arts d'une université francilienne ?. Éducation & formations, 2022, Admission Post-Bac : le portail APB reflet des problématiques d'affectation dans l'enseignement supérieur, 103, pp. 120-134. 10.48464/ef-103-07 . halshs-03674272

HAL Id: halshs-03674272

<https://shs.hal.science/halshs-03674272>

Submitted on 20 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



Sélectionner en licence : un moyen de garantir la réussite ? Le cas des licences d'arts d'une université francilienne ?

Nadine Théophile

Observatoire des Formations et des Insertions Professionnelles,
Évaluations (OFIPE), Université Gustave Eiffel, Champs-sur-Marne, France

Auteur de correspondance : nadine.theophile@univ-eiffel.fr

Quand les capacités d'accueil d'une licence très demandée sont limitées, les universités peuvent vérifier la motivation des futurs étudiants. Certaines universités se saisissent de cette opportunité pour développer une offre de formation spécifique afin de choisir leurs étudiants. Le cas des licences d'arts d'une université francilienne, toutes sélectives, permet d'interroger des effets de la sélection à l'entrée en licence. En effet, de la candidature à l'inscription, chaque étape agit comme un filtre conduisant *in fine* à une surreprésentation des bacheliers généraux, et notamment scientifiques, dans ces licences. Ainsi, la réussite en licence sélective est plus élevée que dans les autres licences, en raison d'un public plus favorable. Néanmoins, les départs de la licence sont également nombreux, d'une part parce que l'inscription en licence n'était pas forcément un premier vœu. D'autre part, bien que l'orientation ait été soigneusement préparée, les étudiants ont besoin d'éprouver leur projet, ce qui les conduit parfois à les réajuster.

RAPPEL Les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes et pas les institutions auxquelles ils appartiennent, ni *a fortiori* la DEPP.

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, les établissements d'enseignement supérieur sont en concurrence les uns avec les autres et en particulier les universités entre elles. En effet, une partie de l'allocation des moyens alloués par le ministère s'appuie sur le Système de répartition des moyens à la performance et à l'activité (dit modèle SYMPA) prenant en compte notamment les effectifs accueillis et la présence aux examens. Ce mode de répartition favorise la culture du résultat initiée par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). En 2007, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) accentue le pilotage par la performance. De surcroît la tutelle adosse le dialogue contractuel avec les universités à la mesure de la performance : il s'appuie par exemple sur des indicateurs de réussite en licence ou d'insertion professionnelle (Borras *et al.*, 2014). D'ailleurs, en 2007, le plan pour la réussite en licence fixe pour objectif de diviser par deux le taux d'échec en licence. Même si les indicateurs de performance sont critiqués (Hallier et Lopez, 2009 ; Borras *et al.*, 2014 ; Brodaty et Jacotin, 2016), ils participent à l'information des étudiants et à la transparence du service rendu aux usagers. La presse s'empare également de la publication des indicateurs pour élaborer des palmarès des universités. Ainsi, aux problématiques de résultats s'ajoutent des enjeux de communication.

L'enjeu est donc pour les universités d'attirer le plus d'étudiants, et ceux les plus à même de réussir. Pour cela, elles s'investissent dans la promotion de leur offre auprès des lycéens, en organisant des journées portes ouvertes, en représentant leur établissement dans les différents salons dédiés à l'orientation... Les établissements se saisissent d'ailleurs de ces vitrines pour attirer et capter les étudiants en adéquation à l'image qu'ils souhaitent renvoyer (Van Zanten et Olivier, 2015). Les universités peuvent également s'appuyer sur le dispositif de l'orientation active : celui-ci permet aux universités d'émettre un avis individualisé aux lycéens quant à l'opportunité – eu égard à leur projet professionnel et leurs chances de réussite – de s'engager dans une filière. De plus, les universités peuvent, notamment pour les licences très demandées ou aux capacités d'accueil limitées, vérifier la motivation et/ou le niveau des étudiants préalablement à leur inscription. Certaines d'entre elles développent même une offre de formation spécifique pour choisir leurs étudiants (Frouillou, 2017). Autrement dit, les universités organisent une sélection à l'entrée de certaines licences. Nous prendrons l'exemple des licences d'arts dans une université d'Île-de-France qui propose trois licences en arts, toutes sélectives, et ce bien avant la mise en place du portail Admission Post-Bac (APB). Nous suivrons le parcours d'un étudiant, de sa candidature à ses premiers pas à l'université en mobilisant des données issues d'APB, d'Apogée et d'une enquête *ad hoc* ➤ **Encadré 1** pour répondre aux deux questions suivantes : dans quelle mesure les licences sélectives écartent-elles des cursus académiques les étudiants les moins bien dotés scolairement ? Dans quelle mesure la sélection en licence permet-elle d'assurer la réussite des étudiants ?

CANDIDATURES ET SÉLECTION EN LICENCE

De la candidature à l'inscription, chaque étape agit comme un filtre ➤ **Figure 1**. Premièrement, les lycéens, bien qu'intéressés par une licence d'arts peuvent ne pas déposer

de dossier de candidature (autocensure). Deuxièmement, un jury statue sur les dossiers reçus : il en retient et classe certains et en écarte d'autres. Troisièmement, bien que choisis, certains lycéens préfèrent ne pas s'inscrire (auto-sélection).

Plus forte autocensure des lycéens de séries technologiques ou professionnelles

Dans l'université étudiée, la sélection en licence d'arts repose sur l'examen du dossier scolaire, des motivations et des productions artistiques du candidat. Plus de 2 200 lycéens ont présélectionné une licence d'arts de cette université. Parmi eux, 62 % déposent un dossier de candidature. Toutefois, alors qu'ils avaient présélectionné une licence d'arts, les lycéens de série non générale déposent moins fréquemment un dossier de candidature que les lycéens généraux (46 % des lycéens professionnels, 56 % des lycéens technologiques contre 64 % des lycéens généraux). À l'inverse, les lycéens scientifiques déposent plus souvent un dossier que les autres lycéens généraux (72 %) soit autant que les étudiants issus de classe de mise à niveau en arts appliqués¹ (MANAA) ➤ **Tableau 1**.

ENCADRÉ 1 Méthodologie et sources

Nous prendrons l'exemple d'une université francilienne : une université de taille moyenne, accueillant environ 12 000 étudiants, dont un peu plus de 5 000 en licence. Dans cette université, pour cinq licences, l'entrée est soumise à l'examen d'un dossier. Toutes les licences d'arts de l'établissement sont sélectives ; elles sont au nombre de trois :

- Licence Arts – Cinéma et audiovisuel ;
- Licence Arts – Musique et métiers du son ;
- Licence Arts – Études visuelles, multimédias et arts numériques.

LES CANDIDATURES AUX LICENCES D'ARTS

Les informations sur les candidatures aux licences d'arts de cette université sont issues de l'application APB, restreintes aux informations accessibles par les établissements gestionnaires (APB local). Cette application permet d'une part aux lycéens de formuler et de classer leurs vœux d'orientation (en mars 2017 pour la rentrée de septembre 2017) et d'autre part aux établissements d'exprimer des propositions d'admission (en juin 2017). Les données accessibles permettent de suivre l'état d'avancement des candidatures (dossier parvenu ou non parvenu) et la décision de l'établissement pour les licences sélectives (candidature retenue ou non retenue, rang de classement si la candidature est retenue). Les informations disponibles concernant les lycéens sont restreintes à leur scolarité (série du bac, lieu de scolarisation).

Dans la mesure où les licences sélectives sont étiquetées d'une manière spécifique (pastille rouge), une partie des résultats est biaisée : il est probable que certains étudiants évitent ces licences. Cette autocensure ne peut être mesurée ni *a fortiori* évaluée.

LA RÉUSSITE EN PREMIÈRE ANNÉE DE LICENCE

La réussite en première année de licence est évaluée par le taux de passage en deuxième année de licence. Pour ce faire, les données contenues dans Apogée (base de données administrative et pédagogique de l'établissement) ont été mobilisées. Le taux de passage en deuxième année de licence est un indicateur controversé pour mesurer la réussite (Millet, 2012) et notamment parce qu'un étudiant peut parfaitement quitter l'université après une première année de licence validée. Toutefois, pour les comparaisons nationales, les données permettant son calcul sont les seules disponibles. L'Open data du Ministère a été exploité pour calculer pour chaque série du bac les taux de passage en deuxième année de licence d'arts.

LES DÉPARTS APRÈS UNE INSCRIPTION EN LICENCE D'ARTS

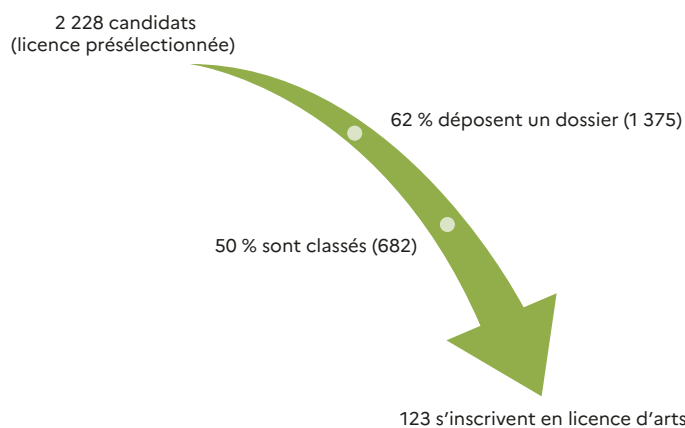
Une enquête a été conduite auprès des néo-bacheliers inscrits en 2015 et 2016 en première année de licence d'arts dans l'université sélectionnant ses étudiants, et non réinscrits après une ou deux inscriptions. Ces étudiants sont nommés « sortants de licence ». Ils ont été interrogés par téléphone, en février 2018. La plupart des sortants ont quitté l'université après leur première année de licence (L1) mais quelques étudiants (8) avaient accédé à la deuxième année (L2). Le questionnaire visait d'une part à connaître leurs motivations à l'inscription, et d'autre part à retracer leur parcours après avoir quitté l'université. Parmi les 57 étudiants concernés, 31 ont participé à l'enquête. Au regard de la faiblesse des effectifs, une approche qualitative est privilégiée pour analyser les données recueillies.

1. Cette formation est destinée aux bacheliers n'ayant pas suivi de formation artistique ; elle vise à leur apporter les fondamentaux en art afin d'intégrer une formation en arts appliqués.

Ainsi, afficher que l'entrée en licence est soumise à l'examen d'un dossier, semble filtrer les lycéens les moins dotés scolairement peu à l'aise avec une lettre de motivation (Frouillou, 2017). Ceux-ci privilégient les sections de technicien supérieur (STS), filières très marquées socialement et caractérisées par une finalité plus professionnelle (Orange, 2013). Toutefois, ce premier constat mérite d'être affiné. En effet, plusieurs études ont montré que les lycéens choisissaient une filière pour l'intérêt qu'ils portaient aux contenus des études, et plus spécifiquement pour leur proximité, réelle ou supposée, avec leur cursus dans le secondaire (Lemaire, 2004 ; Jagers, 2012 ; Théophile, 2017). Pour les formations sélectives, il semblerait que constituer un dossier en vue d'être examiné par un jury invite les lycéens à s'interroger sur leurs choix de licence. En effet, quand les enseignements de licence semblent prolonger ceux de terminale, les lycéens finalisent plus souvent leur candidature

➤ **Tableau 1.** Ainsi, les lycéens de la série Sciences et techniques du design, et des arts appliqués (STD2A) déposent plus souvent un dossier que les autres lycéens technologiques uniquement en licence Études visuelles et arts numériques. De même, les lycéens de série littéraire déposent plus souvent un dossier de candidature quand la spécialité choisie en terminale est en rapport avec la licence (➤ **Annexe A :** Bac général et spécialités). Enfin, si les lycéens de séries scientifiques déposent plus souvent un dossier que les autres lycéens, c'est d'autant plus le cas des lycéens de la spécialité informatique et sciences du numérique postulant en licence Études visuelles, multimédias et arts numériques. Il en va de même pour les scientifiques préparant une spécialité en physique-chimie, quand ils sont intéressés par la licence Musique et métiers du son, ce qui s'explique par le fait que l'acoustique est au programme en physique².

➤ **Figure 1** De la présélection d'une licence d'arts sur APB à l'inscription



Champ : Candidatures en licence d'arts.
Source : APB local, 2017.

Éducation & formations n° 103 © DEPP

². En physique, « son et musique » aborde le fonctionnement des instruments de musique, des émetteurs et récepteurs sonores (micro, reconnaissance vocale...) et les questions liées au son et à l'architecture (auditorium, isolation phonique...). ONISEP, consulté le 06/06/2018.

De surcroît, l'enquête auprès des 31 sortants de licence d'arts montre que les étudiants s'étaient particulièrement investis dans la préparation de leur orientation. En effet, une grande majorité ont discuté de leurs projets avec des professionnels de l'éducation et de l'orientation (enseignants, conseillers d'orientation). Ils ont également consulté les sites internet des établissements et secondairement les sites spécialisés dans l'orientation (essentiellement celui de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions, ONISEP). Ils sont également venus aux journées portes ouvertes (JPO) des établissements et la moitié se sont rendus sur des salons consacrés à l'orientation.

► **Tableau 2.** Les étudiants qui ont persévéré en licence d'arts n'ont pas été enquêtés. Il aurait été intéressant de vérifier si tous les inscrits en licence d'arts s'étaient investis aussi intensément dans leur orientation. Le questionnaire invitait également les sortants de licence d'arts à s'exprimer sur leurs motivations initiales à l'inscription. Il s'agit d'une « filière vocationnelle adossée à un champ professionnel » selon la terminologie de Danner *et al.* (2016) : les disciplines artistiques se pratiquent dans le cadre d'activités de loisirs et, même si les débouchés professionnels ne sont pas garantis, leur enseignement vise à une insertion professionnelle dans un secteur défini. Aussi, comme dans l'étude des auteurs, les 31 étudiants enquêtés expliquent le choix de leur orientation par des arguments que Dubet qualifie de vocationnels (Dubet, 1996), liés à leur passion et leur engagement artistique ainsi que leur souhait d'en faire leur profession :

« Cela fait des années que je fais de la musique (13 ans). J'étais intéressé par le côté musicologie [...] et le son m'intéressait beaucoup. » (Julien³, licence Musique et métiers du son). « J'aimais beaucoup le cinéma, c'était une passion. » (Anaïs, licence Cinéma et audiovisuel). « J'étais intéressé pour travailler dans le monde de l'art. » (Maxime, licence Musique et métiers du son). « Depuis 12 ans, je veux faire du graphisme et c'est [la licence] le meilleur compromis entre arts numériques et multimédias. » (Chloé, licence Études visuelles, multimédias et arts numériques).

► **Tableau 1** Candidatures en licence d'arts : dossiers déposés et séries du bac

	Licence Cinéma et audiovisuel		Licence Musique et métiers du son		Licence Études visuelles, multimédias et arts numériques		Ensemble*	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Littéraire	387	59	92	62	173	55	566	60
Économique et social	248	52	60	50	155	72	385	59
Scientifique	326	64	181	77	244	70	613	72
Total bac général	961	59	333	68	572	66	1564	64
Bac technologique	258	40	85	62	191	68	412	56
dont Sciences et techniques du design, et des arts appliqués	74	43	12	Ns	86	69	129	60
Bac professionnel	93	37	42	45	71	56	158	46
MANAA	49	69	15	Ns	60	77	80	76
Autre	10	Ns	2	Ns	2	Ns	14	Ns
Total	1 371	54	477	65	896	66	2 228	62

Éducation & formations n° 103 © DEPP

*Le total est inférieur à la somme des candidatures en licence en raison des candidatures multiples.

Ns : Non significatif.

Lecture : Parmi les 387 lycéens littéraires ayant présélectionné une licence Cinéma et audiovisuel, 59 % ont déposé un dossier de candidature.

Champ : Candidatures en licence d'arts.

Source : APB local, 2017.

3. Pour préserver l'anonymat, tous les prénoms ont été modifiés.

En outre, l'analyse des discours confirme que ces sortants de licence s'étaient bien renseignés sur les contenus de la licence. À la question « qu'est-ce qui vous a attiré dans la licence d'arts de l'université ? », ils répondent en effet :

« Il y avait des cours de prise de son. Il y avait un côté pratique plus présent que le théorique. » (Hugo, licence Musique et métiers du son). « Le mélange entre l'art et le multimédia, la dimension design graphique et le travail assisté par ordinateur. » (Héloïse, licence Études visuelles, multimédias et arts numériques). « Le fait que ce soit complet et qu'il y ait des études sur l'histoire du cinéma et de la pratique. » (Anaïs, licence Cinéma et audiovisuel).

Le choix du jury

Les enseignants réunis en commission évaluent les dossiers, en écartent certains et classent ceux qu'ils sélectionnent. À l'issue de l'examen des 1375 dossiers déposés, la moitié des candidatures ont été retenues et classées (soit 682), dont un cinquième sur liste principale. La dimension artistique des dossiers est un des critères d'évaluation. Aussi, les étudiants issus de MANAA sont plus souvent retenus (79 %) dont un tiers sur liste principale ➤ **Tableau 3**. De même, les candidatures des lycéens de série STD2A sont plus souvent retenues que celles des autres lycéens de séries technologiques. Ils sont même choisis dans la même mesure que les lycéens de séries générales, exception faite en licence Musique et métiers du son. Toutefois, ils sont rarement classés dans les premières places.

Néanmoins, les critères scolaires ont également une place prépondérante : les candidatures des lycéens de séries professionnelles sont plus souvent écartées alors qu'à l'inverse, celles des lycéens scientifiques sont plus souvent sélectionnées, et placées dans le haut du classement. Et les lycéens dont l'option ou la spécialité correspond à la licence ne sont pas plus souvent retenus que les autres lycéens de leur série.

Les inscriptions effectives en licence

Une fois sélectionnés, les étudiants ne s'inscrivent pas forcément en licence : seuls 18 % des sélectionnés en liste principale s'inscrivent finalement en licence d'arts. Parmi ceux inscrits sur la première liste complémentaire, 30 % se sont inscrits en licence d'arts. Ainsi, les inscrits en licence étaient classés relativement loin de la tête de liste.

➤ **Tableau 2** Moyens mobilisés pour préparer l'orientation (en %)

Discussion avec des professionnels de l'éducation et de l'orientation	81
Dont enseignants	71
Dont conseillers d'orientation	36
Consultation des sites internet	97
Dont sites internet des établissements	94
Dont site internet de l'ONISEP	71
Dont autres sites internet spécialisés en orientation	45
Visites d'orientation	84
Dont portes ouvertes d'établissement(s)	70
Dont salons consacrés à l'orientation	52

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : 81 % des sortants de licence d'arts avaient préparé leur orientation en discutant avec des professionnels de l'éducation et de l'orientation.

Source : Enquête sortants de licence d'arts, 2017.

Les données dont nous disposons ne nous permettent pas de connaître le rang des licences d'arts dans le classement des candidats. Toutefois, on peut facilement imaginer que s'ils ne s'y inscrivent pas, c'est parce qu'ils ont été retenus dans une formation qui avait leur préférence. Et dans le domaine des arts, les formations accessibles après le bac sont nombreuses⁴. Le panorama suivant synthétise rapidement le dossier constitué par l'ONISEP sur le sujet (*Les études d'art*, septembre 2016). Les formations des arts de la scène (danse, musique, comédie, régie de spectacle...) peuvent se suivre dans les conservatoires nationaux supérieurs qui délivrent un diplôme national supérieur professionnel (DNSP). Les écoles d'art dramatique, de danse et musique sont plus nombreuses. Moins exigeantes (elles proposent également des formations accessibles sans condition de diplôme) elles sont également plus onéreuses puisqu'elles ne sont pas sous statut public. Leurs certifications ne sont pas reconnues par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Les formations en arts plastiques et en arts appliqués sont dominées par les brevets de technicien supérieurs (BTS, 40 % des formations recensées par l'ONISEP) dont moins de la moitié se préparent dans des établissements publics. Les grandes écoles d'arts, de statut public, sont peu nombreuses et extrêmement sélectives (Galodé et Michaut, 2003). Les écoles d'art de statut privé se sont développées : elles proposent 39 % des certifications : celles-ci ne sont pas reconnues par l'État. Enfin, les préparations aux études d'arts, d'une durée d'un an, maximisent les chances d'intégrer une formation du domaine : MANAA, préparations aux concours d'entrée aux grandes écoles d'art. S'ajoutent les années préparatoires aux certificats d'écoles, valables uniquement dans l'établissement qui les dispensent. Enfin, certaines classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) préparent en deux ans aux concours d'entrée aux écoles normales supérieures (ENS) arts et design et lettres avec option artistique.

► **Tableau 3** Candidatures retenues et séries du bac

	Licence Cinéma et audiovisuel		Licence Musique et métiers du son		Licence Études visuelles, multimédia et arts numériques		Ensemble*	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Littéraire	229	46	57	49	96	53	337	51
Économique et social	129	36	30	37	111	40	229	42
Scientifique	210	46	140	66	171	58	441	61
Total bac général	568	44	227	58	378	51	1007	53
Bac technologique	102	20	53	38	129	37	229	34
dont Sciences et techniques du design, et des arts appliqués	32	41	4	Ns	59	56	77	53
Bac professionnel	34	0	19	Ns	40	33	72	24
MANAA	34	53	9	Ns	46	85	61	79
Autre	4	Ns	1	Ns	1	Ns	6	Ns
Total	742	39	309	53	594	66	1 375	50

Éducation & formations n° 103 © DEPP

*Le total est inférieur à la somme des candidatures en licence en raison des candidatures multiples.

Ns : Non significatif.

Lecture : Parmi les 229 lycéens littéraires ayant déposé un dossier de candidature en licence Cinéma et audiovisuel, 46 % ont vu leur candidature classée.

Champ : Candidatures en licence d'arts.

Source : APB local, 2017.

4. *A contrario* du domaine des STAPS, autre discipline vocationnelle adossée à un champ professionnel, qui ne s'étudie qu'à l'université.

Dans ce paysage, les licences préparées à l'université occupent une place à part: l'entrée est soumise à l'examen d'un dossier pour 18 licences parmi 71. Toutefois, pour les licences non sélectives, les capacités d'accueil ne permettent pas toujours l'inscription de tous les étudiants qui en font la demande: un tirage au sort départage alors les candidats. Autre critère distinctif: les enseignements théoriques y occupent une place plus importante. Sur le site de l'ONISEP⁵, on peut ainsi lire que «*l'université n'est pas une école d'art, pas plus qu'une école de musique ou d'art dramatique. Elle privilégie une approche théorique et apporte des repères et des outils sur l'univers de l'art. La pratique artistique varie beaucoup d'une faculté à l'autre: elle est de 30 % en arts du spectacle, mais de 50 % en musique et arts plastiques.*»

Les étudiants s'auto-sélectionnent en fonction de leur envie, de leur projet et certainement de la réputation des différents établissements (Galodé et Michaut, 2003). C'est pourquoi, les licences d'arts sont rarement classées en première place des vœux d'affectation. En effet, au niveau national, un peu moins de 30 000 lycéens (soit 5 %) ont sélectionné une licence d'arts sur la plateforme APB⁶. Parmi eux, un peu moins du tiers l'ont placée en tête de leurs préférences. Et pour 42 %, ce n'est même pas la licence de prédilection. De plus, les formations universitaires sont également concurrencées par des établissements ne participant pas à la procédure APB.

In fine, parmi les inscrits en licence d'arts sélective, les bacheliers généraux sont surreprésentés (90 % contre 78 % pour l'ensemble des universités), et particulièrement les bacheliers scientifiques ➤ **Tableau 4**. Ces derniers constituent le tiers des étudiants (contre 17 % au niveau national). À l'inverse, les bacheliers non généraux sont sous-représentés (10 % des inscrits contre un peu moins du quart au niveau national).

➤ **Tableau 4** Répartition des inscrits en licence d'arts selon la série du bac

	L'université sélective		Ensemble des universités	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Littéraire	222	36	3 273	46
Économique et social	123	20	1 011	15
Scientifique	210	34	1 168	17
Total bac général	555	90	5 452	78
Bac technologique	51	9	857	12
Bac professionnel	8	1	674	10
Total	614	100	6 983	100

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture: Dans l'université sélective, 222 inscrits sont titulaires d'un bac littéraire, soit 36 % des inscrits.

Champ: Nouveaux bacheliers entrants en licence dans l'université sélective, promotions 2011 à 2015 cumulées.

Nouveaux bacheliers entrants en licence d'arts dans l'ensemble des universités en 2014–2015.

Sources: Apogée, 2017 et open data.

5. Consulté le 06/06/2018.

6. Source: APB'stat 2016, MESRI-SIES.

RÉUSSITE EN LICENCE

Passage en 2^e année de licence

La réussite en première année de licence est usuellement évaluée à partir du taux de passage en deuxième année de licence. Et, quelle que soit la discipline, les bacheliers généraux ont plus de chances de passer en deuxième année que les bacheliers technologiques ou professionnels. De surcroît, les bacheliers scientifiques réussissent plus souvent, même dans les disciplines littéraires (► **Annexe B** : Taux de passage de L1 en L2). Aussi, les inscrits en licences d'arts sélectives, très souvent titulaires d'un bac général, présentent des caractéristiques particulièrement favorables à la réussite. Ainsi, la réussite en première année de licence d'arts dans cette université est plus élevée que dans les autres universités (67 % contre 45 %). Et il ne s'agit pas uniquement d'un effet composition du public puisque les taux de passage en deuxième année sont plus élevés quelle que soit la série du bac ► **Tableau 5**. Néanmoins, l'accès en deuxième année des bacheliers technologiques demeure moindre que celui des bacheliers généraux.

Départ de la licence

Malgré une réussite élevée, les départs de la licence sont nombreux. Pour les bacheliers généraux, les taux de départ de la licence sont comparables à ceux observés au niveau national (26 % contre 28 %). En revanche, les bacheliers technologiques quittent moins souvent la licence qu'au niveau national (38 % contre 47 %).

D'après l'enquête conduite auprès des sortants de licence, plus du tiers poursuivent dans une formation en arts, aux enseignements centrés sur la pratique artistique, en opposition avec ceux de licence, où la théorie tient une large place ► **Figure 2**. Ils se sont inscrits, par exemple, en BTS audiovisuel, Diplôme des métiers d'arts (DMA). Les formations préparatoires aux écoles d'arts sont également privilégiées. D'ailleurs pour certains, la formation qu'ils ont intégrée représentait leur premier choix d'orientation. En effet, parmi les sortants de licence d'arts, un peu plus de quatre sur dix auraient préféré une autre formation en arts à la licence. Conditionner l'inscription en licence à l'examen d'un dossier ne prémunit donc pas contre les inscriptions par défaut.

► **Tableau 5** Passage en deuxième année de licence selon la série du bac (en %)

	Taux de passage en deuxième année de licence d'arts		Taux de départ de licence d'arts	
	L'université sélective	Ensemble des universités	L'université sélective	Ensemble des universités
Littéraire	68	50	26	28
Économique et social	63	47	30	32
Scientifique	74	58	24	27
Total bac général	69	51	26	28
Bac technologique	45	29	38	47
Bac professionnel	Nc	16	Nc	52
Total	67	45	28	33

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : Dans l'université sélective, 68 % des titulaires d'un bac littéraire sont passés en deuxième année de licence d'arts et 26 % ne se sont pas réinscrits en licence d'arts.

Champ : Nouveaux bacheliers entrants en licence dans l'université sélective, promotions 2011 à 2015 cumulées. Nouveaux bacheliers entrants en licence d'arts dans l'ensemble des universités en 2014–2015.

Sources : Apogée, 2017 et open data.

Bodin et Orange (2013) ont déjà montré ce résultat dans une recherche portant sur les BTS. Néanmoins, le passage par l'université est bénéfique pour les étudiants puisqu'il leur a peut-être permis d'intégrer des formations peu accessibles directement après le bac (Galodé et Michaut, 2003):

« C'était l'avant-dernier choix dans APB car je voulais mettre un choix en arts. » (Olivia, licence Cinéma et audiovisuel, premier vœu APB: MANAA). « La licence de cette université était plus une roue de secours au cas où je ne serais pas accepté dans mon premier vœu. » (Florian, licence Musique et métiers du son, premier vœu APB: BTS audiovisuel option son). « [La licence de cette université] c'était un choix par défaut, un plan B [...]. Ce n'était pas ce que je voulais faire après le bac, il me fallait une MANAA pour faire un BTS Design de produits. » (Inès, licence études visuelles, multimédias et arts numériques, réorientée en MANAA).

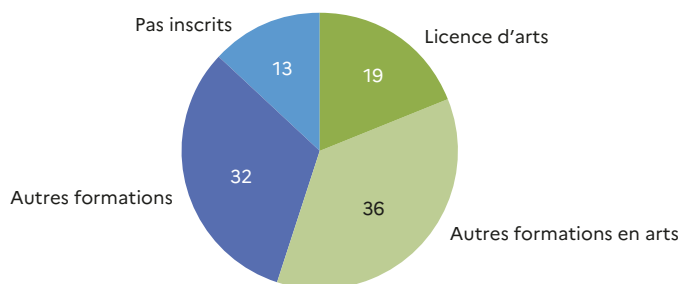
Au total, plus de la moitié des sortants suit une formation dans le domaine des arts, puisque s'ajoute un cinquième des sortants qui continue leur parcours en licence d'arts, dans une autre université. Ils justifient en premier lieu leur départ de l'établissement par l'éloignement de l'université par rapport à leur lieu de résidence :

« J'habite en province et Paris est une ville difficile à vivre. » (Clément, licence Musique et métiers du son, réinscrit en licence Musicologie). « La fac était trop loin de chez moi. » (Noémie, licence Cinéma et audiovisuel, réinscrite en licence Cinématographie et audiovisuel).

Dans un second temps, le contenu des études et l'organisation propre à l'université sélective sont évoqués. La distance est donc un des facteurs de départ mais pas le seul :

« Il y avait trop de technique physique et mathématiques alors que j'ai fait un bac L. » (Hugo, licence Musique et métiers du son, réorienté en licence Musicologie). « L'emploi du temps de cette université était fixe et j'avais trop de trous vides, alors que dans ma nouvelle université, il est fait par les étudiants. » (Chloé, licence études visuelles, multimédias et arts numériques, réorientée en licence Arts – études visuelles, multimédias et arts numériques). « J'ai quitté cette université car il y avait trop de présentiel, et comme je suis musicien dans un projet, je n'avais pas beaucoup de temps et donc pas trop le temps d'être présent et l'établissement ne l'a pas trop bien compris. Je suis également intermittent du spectacle à côté. » (Thomas, licence Musique et métiers du son, réorienté en licence Musicologie).

➤ **Figure 2** Devenir des sortants de licences d'arts (en %)



Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : 19 % des sortants de licence poursuivent en licence d'arts dans une autre université.

Champ : Inscrits dans une formation l'année suivant la sortie de licence.

Source : Enquête sortants de licence d'arts, 2017.

Un tiers des sortants de licence s'est réorienté dans des formations qui ne relèvent pas du domaine des arts⁷ : DUT Gestion des entreprises et des administrations, DUT génie électrique, BTS management des unités commerciales, BTS tourisme, licence sciences humaines et sociales ou langues... Ainsi, la sélection en licence, à l'instar des autres licences, n'empêche pas les expérimentations et les réajustements. À la question « pour quelles raisons ne vous êtes-vous pas réinscrits en licence d'arts dans votre université ? », ils répondent en effet :

« Je sentais que ce n'était pas ma vocation, que ce n'était pas ce que voulais faire plus tard. » (Anaïs, licence Cinéma et audiovisuel, réorienté en licence d'histoire). « Je n'avais plus autant d'intérêt pour le cinéma qu'avant. » (Quentin, licence Cinéma et audiovisuel, réorienté en CPGE littéraire).

En outre, certains étudiants, dont la licence d'arts était pourtant le vœu préféré, expriment une désillusion, voire une déception quant aux études académiques. Leurs principaux griefs rejoignent ceux exprimés par les sortants des autres licences : trop de théorie, pas assez de pratique, trop de liberté... En somme, ils n'ont pas réussi la transition lycée-université (Beaupère et Boudesseul, 2009) ou, pour reprendre le concept de Coulon (2005) ils ne sont pas parvenus à s'affilier :

« Le système de fac, de liberté ne me convenait pas et je n'y allais pas trop souvent. J'ai arrêté car je perdais mon temps. » (David, licence Cinéma et audiovisuel). « Cela ne me convenait pas, il y avait trop de théorie et pas assez de pratique. » (Yann, licence Musique et métiers du son).

CONCLUSION

L'exemple des licences d'arts dans une université francilienne dont l'inscription est régie par l'examen d'un dossier montre que plusieurs filtres se superposent. Premièrement, les lycéens les plus faiblement dotés scolairement s'autocensurent en ne déposant pas de dossier de candidature, alors qu'ils étaient *a priori* intéressés par ce type de formation.

Il est possible aussi que déposer un dossier de candidature amène les lycéens à interroger leurs motivations et éventuellement à renoncer à s'engager dans cette démarche. Deuxièmement, les enseignants retiennent puis classent certains dossiers et en écartent d'autres. Le passé scolaire semble aussi prépondérant que les critères artistiques puisque les lycéens non généraux sont plus souvent écartés, à l'inverse des lycéens scientifiques. Enfin, les lycéens retenus peuvent s'inscrire ou au contraire préférer une autre formation. Eu égard à la diversité des formations en arts, les licences de ce domaine ont rarement les faveurs des lycéens.

In fine, la réussite en licence sélective est plus élevée, notamment parce que les étudiants inscrits présentent un profil plus favorable à la réussite (bacheliers généraux, de préférence scientifiques). Ainsi, introduire la sélection à l'entrée des cursus recentre l'université sur son objectif de diplomation et laisse de côté certaines de ses missions comme l'orientation ou l'accès à l'enseignement pour tous. Néanmoins, les départs après une première année de licence sont nombreux. En effet, la sélection à l'entrée en licence ne garantit pas le

⁷ Ce résultat ressort également des précédentes enquêtes conduites au sein de la même université auprès des sortants de licence.

recrutement d'étudiants motivés par les études académiques puisqu'un certain nombre s'inscrivent faute d'avoir pu intégrer une autre formation. De plus, même les étudiants *a priori* intéressés par les études universitaires ont besoin d'éprouver l'image qu'ils se sont faite en se documentant. Ce qui peut les amener à changer d'avis ou à ajuster leur projet.

Enfin, Romainville et Michaut (2012) soulignent que les réorientations après une inscription en licence sont moins fréquentes quand les disciplines n'ont pas d'équivalent dans le secteur non universitaire, par exemple sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), droit, psychologie. Or dans le domaine des arts, les formations et les établissements sont nombreux. Les travaux de Fouillou (2017) ou Van Zanten et Olivier (2015) montrent que les établissements utilisent de véritables stratégies de marque pour se distinguer et attirer un public en cohérence avec l'image qu'ils souhaitent renvoyer. Et vérifier comment les lycéens et les étudiants reçoivent cette image permettrait de comprendre comment les universités sont perçues, y compris les unes par rapport aux autres. Prolonger les travaux dans ce sens participerait à comprendre comment se construisent la réputation et le prestige d'un établissement.

ANNEXE A Bac général et spécialités. Source: ONISEP

Les lycéens préparant un **bac littéraire** choisissent une des spécialités suivantes:

- Arts, sept domaines sont proposés: arts plastiques, cinéma audiovisuel, histoire des arts, musique, théâtre expression dramatique, danse, arts du cirque;
- langues et cultures de l'Antiquité (latin, grec);
- langue vivante 3;
- approfondissement de la première ou deuxième langue vivante;
- mathématiques;
- droit et grands enjeux du monde contemporain.

En série **économique et social**, trois spécialités sont proposées:

- mathématiques;
- sciences sociales et politiques;
- économie approfondie.

En **terminale scientifique**, les lycéens choisissent une des quatre spécialités suivantes:

- mathématiques;
- physique-chimie;
- sciences de la vie et de la Terre;
- informatique et sciences du numérique;
- écologie, agronomie et territoires (préparé en lycée agricole).

ANNEXE B Taux de passage de L1 en L2**Devenir en 2016–2017 des néo-bacheliers entrés en 1^{re} année de licence en 2015–2016 (en %)**

	Bac littéraire	Bac économique	Bac scientifique	Ensemble bac général	Bacs technologiques	Bacs professionnels	Ensemble des séries
Droit- Sciences politiques	34,9	46,7	59,1	46,3	6,7	1,1	39,1
Sciences économie- Gestion (hors A.E.S)	21,4	46,4	61,3	50,0	6,9	1,0	39,7
Administration économique et sociale (A.E.S)	34,4	45,3	55,8	45,9	9,3	1,9	28,4
Lettres-Sciences du langage-Arts	51,8	55,2	59,2	53,7	26,6	12,4	47,4
Langues	46,8	50,5	57,1	49,3	12,7	4,5	39,8
Sciences humaines et sociales	49,8	58,0	66,4	56,7	21,3	7,0	45,9
Sciences de la vie, de la Terre et de l'univers	11,9	7,0	49,2	47,8	7,1	1,8	40,9
STAPS	27,9	42,4	58,0	51,4	17,1	5,6	40,9
Sciences fondamentales et applications	31,6	26,6	53,9	52,2	9,5	2,7	44,1
Ensemble	45,8	48,8	56,4	50,8	13,6	4,6	41,6

Éducation & formations n° 103 © DEPP

Lecture : En licence relevant de la discipline droit-sciences politiques, 34,9 % des titulaires d'un bac littéraire passent en deuxième année de licence.

Champ : Universités et établissements assimilés, France entière hors Nouvelle Calédonie (données indisponibles en 2015-2016).

Source : MESR-DGESIP-DGRI-SIES.

Bibliographie

Beaupère N., Boudesseul G. (dir.), 2009, Sortir sans diplôme de l'Université, Comprendre les parcours d'étudiants « décrocheurs », Paris, La Documentation française, coll. « Études & recherches ».

Bodin R., Orange S., 2013, L'Université n'est pas en crise, Les transformations de l'Enseignement supérieur : enjeux et idées reçues, Bellecrombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.

Borras I., Boudier M., Canals V., Calmand J., Guénard C., Ménard B., et al., 2014, Comparer les performances des universités : les indicateurs quantitatifs en question, In Calmand J., Epiphane D., (coord.), *Évaluer les universités : analyse critique des indicateurs d'établissements et méthodologie des enquêtes auprès des recruteurs*, Relief n° 47, Céreq, p. 9-47.

Brodsky T., Jacotin G., 2016, Peut-on comparer les performances des universités : application à la satisfaction des étudiants franciliens, *Revue économique* 67 (2) p. 315-336, <https://doi.org/10.3917/reco.pr2.0058>.

Coulon A., 2005, Le métier d'étudiant, L'entrée dans la vie universitaire (2^e éd.), Paris, Economica, anthropolos, coll. « Éducation ».

Danner M., Énard C., Guénard C., 2016, Probabilités d'orientation déjouées... Des bacheliers professionnels en STAPS et en classe préparatoire aux écoles supérieures d'art, *Les Sciences de l'éducation – Pour l'Ère nouvelle* 49 (3), p. 71-97, <https://doi.org/10.3917/lse.493.0071>.

Dubet F., 1996, Des raisons d'étudier. Agora débats/jeunesse 6, p. 57-68.

Frouillou L., 2017, Ségrégations universitaires en Île-de-France, Inégalités d'accès et trajectoires étudiantes, Paris, La Documentation française, coll. « Études & recherches de l'Observatoire national de la vie étudiante ».

Galodé G., Michaut C., 2003, Le cheminement des étudiants dans les écoles supérieures d'art, *Revue française de pédagogie* 143, p. 79-89.

Hallier P., Lopez A., 2009, Comparer les universités au regard de l'insertion professionnelle de leurs étudiants, Quelques simulations à partir des enquêtes « Génération », Net.Doc n° 54, Céreq.

Jagers C., 2012, Les nouveaux bacheliers inscrits en licence à la rentrée 2011, Note d'information, 12.07, MESR-SIES.

Lemaire S., 2004, Les bacheliers technologiques dans l'enseignement supérieur. *Éducation et formations* 67, p. 33-49.

Millet M., 2012, L'« échec » des étudiants de premiers cycles dans l'enseignement supérieur en France, Retours sur une notion ambiguë et descriptions empiriques, In Romainville M., Michaut C., (dir.), *Réussite, échec et abandon dans l'enseignement supérieur* (1^{re} éd.), Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, p. 69-88.

Orange S., 2013, L'autre enseignement supérieur. Le BTS et la gestion des aspirations scolaires, Paris, PUF.

Romainville M., Michaut C., 2012, Réussite, échec et abandon dans l'enseignement supérieur (1^{re} éd.), Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, <https://www.cairn.info/reussite-echec-et-abandon-dans-l-enseignement-supe--9782804168681.htm>.

Théophile N., 2017, S'orienter en licence avec après un bac technologique, Entre logiques individuelles et mécanismes institutionnels, *Éducation et formations* 93, p. 89-103.

Van Zanten A., Olivier A., 2015, Les stratégies statutaires des établissements d'enseignement supérieur : une étude des journées portes ouvertes, LIEPP Working paper n° 40, SciencesPo, Paris.

Citation de l'article: Nadine Théophile, Sélectionner en licence : un moyen de garantir la réussite ? Le cas des licences d'arts d'une université francilienne, *Revue Éducation & formations*, n°103 (2022)